

**Procès-verbal du Conseil d'Administration n°34 de l'association Villeneuvois à vélo**  
*réuni le 24 février 2026 chez Alexis.*

La séance est ouverte à 16 h 10.

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Gaston BOSC		<b>X</b>	
Francis CAZEILS	<b>X</b>		
Adrien CHAUD	<b>X</b>		
Émilie FALCONNIER		<b>X</b>	
Claude GUÉRIN			<b>X</b>
Faustine LAMARD	<b>X</b>		
Florentin L'HOMMEDÉ	<b>X</b>		
Alexis LEFEBVRE	<b>X</b>		
Annick MARQUET	<b>X</b>		
Chelo RODRIGUEZ		<b>X</b>	
Françoise RISS-CAZEILS	<b>X</b>		

Invité : Milhène LOISEAU.

L'ordre du jour est le suivant :

I – Approbation du PV du précédent CA

II – Point sur le local

III – Point d'information sur les municipales

À Sainte-Livrade-sur-Lot

Et ailleurs

IV – Engagement d'un recours contentieux contre le refus implicite d'annuler l'arrêté anti-vélos

V – Organisation de l'Assemblée Générale 2026

VI – Qui va à l'AG de la FUB ?

VII – Événements

Balade odonymique

Cultures en bottes, le 4 avril à Lustrac

Festival des transitions de Sainte-Livrade, le 1<sup>er</sup> avril

Journée Emmavie, le 19 avril

Fête du vélo

Fête de la voie verte, dimanche 26 avril

Vélo-école

## I – Approbation du PV du précédent CA

Le Conseil d'Administration **approuve** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2025.

## II – Point sur le local

Un point d'information est effectué sur l'avancement du local. L'Agglomération, désormais propriétaire des locaux rue Lakanal, doit effectuer des travaux de remise aux normes intérieurs, mais les services techniques ont d'autres priorités. Nous sommes donc toujours dans l'attente.

Parallèlement, le loyer et la convention doivent être écrites et signées dans les prochains jours. Il y aura un loyer à payer, couvrant les charges de copropriété et l'impôt foncier, de l'ordre de 200 euros par mois. Cela est le double de nos prévisions, et pose la question de la pérennité du local. L'emplacement est top mais il faudra voir le lieu à l'usage. Pour une somme à peu près équivalente, on trouve des baux privés sur la rive gauche...

Christelle Prellon suit le dossier jusqu'à l'élection des prochains vice-présidents de l'Agglomération du Grand Villeneuvois, en avril.

*Adrien part, la présidence de séance est confiée au vice-président Florentin L'HOMMEDÉ.*

Il est évoqué de demander un local à la ville de Villeneuve-sur-Lot afin de rester dans le quartier QPV, à titre gratuit. Cela peut être dans l'attente du local de la CAGV, si cela continue de traîner.

Francis (re)propose de trouver un ou une professionnelle afin que notre local soit ouvert de manière permanente, qui pourrait tenir un café vélo... et qui se débrouillerait pour payer le local. Milhène évoque les emplois jeunes, et les garages associatifs qui se montent un peu partout. Mais qui peut s'en occuper, demande Francis. Faustine rappelle que l'idée a déjà été rejetée à de maintes reprises [et les discussions sur le recours contre l'arrêté anti-vélos confirment cette volonté de ne pas salarier, NDLR].

Cependant, le local est un lieu fixe avec un fort intérêt, voire une nécessité, pour le développement de l'association. Des bricoleurs viendront, tout comme des personnes qui ont envie d'apprendre à réparer.

Le local ne devrait pas dépendre du résultat des élections : cela a été acheté, reconfirmé en commission d'Agglomération ; et par transparence nous avons évoqué ceci à tous les candidats à Villeneuve. Maintenant il est sûr que tout prend plus de temps en période électorale... et que les priorités seront rebattues si un nouveau Maire est élu.

## III – Point d'information sur les municipales

### À Sainte-Livrade-sur-Lot

Comme demandé par le Conseil d'Administration, Villeneuvois à vélo a effectué une campagne de plaidoyer pour les municipales à Sainte-Livrade-sur-Lot, qui s'est conclue par une conférence de presse deux heures plus tôt.

L'équipe VéLot, en conformité avec les arbitrages du Conseil d'Administration de juillet dernier, a proposé quatre idées qui ont été portées auprès des candidats :

1. Réaménager l'avenue Gaston Carrère
2. Créer une piste cyclable vers les collèges
3. Déployer le stationnement vélo
4. Étudier la circulation autour de la ville

Au total nous n'avons eu que trois réponses sur les cinq listes, et aucun rendez-vous, contrairement à Villeneuve. *[NDLR : une quatrième réponse est arrivée pile au moment où nous évoquions ceci !]* Cela montre en filigrane le manque d'investissement et de notoriété de Villeneuveois à vélo à Sainte-Livrade. Cependant, les candidats qui ont répondu se sont engagés favorablement dans ces démarches, ce qui est positif. Nous devrions avoir plus d'écoute de la part de la future municipalité, que de la municipalité actuelle qui n'a jamais répondu à nos mails et courriers.

## Et ailleurs

Peu de candidats se sont engagés pour les mobilités douces, en dehors de Villeneuve et Sainte-Livrade. On constate un engagement des deux listes à Bias (concernant l'avenue de la Plaine, ou pour la liaison entre le centre-ville et la voie verte).

Un travail important sera à faire **après** les municipales : rencontrer les Maires nouvellement élus pour leur parler de nos demandes et priorités pour leurs communes. Ces échanges, le plus possible dans la vallée du Lot, sont à demander par courrier après les élections. Il faudra au préalable être clair sur nos priorités pour chaque commune. C'est un gros sujet, intéressant mais qui prendra du temps, afin que nous soyons proactifs sur les aménagements en vallée du Lot.

## IV — Engagement d'un recours contentieux contre le refus implicite d'annuler l'arrêté anti-vélos

Le recours gracieux a été envoyé le 6 décembre, reçu le 10 décembre (mais c'est bien la date d'expédition qui fait foi, cf. [jurisprudence récente du Conseil d'État](#)). Nous n'avons pas de réponse depuis. Nous avons pourtant rencontré le Maire, ainsi que son adjoint voirie et conseiller municipal mobilités douces, à plusieurs occasions depuis, sans que l'arrêté soit le sujet. Nous pouvons avoir une réponse d'ici le 10 février. Sans réponse à cette date, nous aurons jusqu'au 10 avril pour porter un recours au Tribunal Administratif, si le Conseil d'Administration le souhaite.

S'engage un long débat sur l'opportunité de ce recours, ses chances de réussite, et surtout le risque de perdre ce local et d'avoir des relations conflictuelles avec la municipalité si on les attaque au Tribunal administratif.

*Adrien revient et récupère la présidence de séance.*

Françoise rappelle que le local a été notre priorité pendant trois ans, que nous ne faisons que dire qu'avoir un local est primordial au développement de l'association : nous ne pouvons pas attaquer la municipalité maintenant à quelques semaines d'avoir ce local ! Cela serait également un très mauvais début de mandature, qui serait potentiellement pénible pendant 7 ans.

L'arrêté n'est aujourd'hui pas appliqué, sauf pour des jeunes qui circulent à vive allure (ce que le Code de la route interdisait déjà). La situation aujourd'hui est donc inconfortable : une mesure liberticide (et illégale) mais non appliquée. Le risque d'aller au TA est de créer un effet Streisand, menant à un nouvel arrêté sur le papier plus avantageux (interdiction soumise à horaires, périmètre restreint) mais réellement appliquée. En même temps, les policiers municipaux ont dès aujourd'hui une base légale pour verbaliser des cyclistes s'ils le veulent, sans que cela soit bien connu.

Il est rappelé notre position : nous défendons les cyclistes, pas les usagers en trottinette. Si les comportements en trottinette sont des problèmes (car, notamment, ils peuvent passer de 0 à 25 km/h en quelques instants), alors que la municipalité les interdisent, sans toucher aux cyclistes. La configuration des rues n'incite pas les cyclistes à rouler à vive allure...

Dans le même temps, interdire la rue de Paris implique d'avoir des alternatives crédibles. Or, la rue de la Fraternité est revenue à double sens, et la rue des Cieutet a toujours un accès complexe avec le bistro Chez Moi.

Le risque est clair : attaquer est potentiellement perdre notre local. Mais si on a peur maintenant, jusqu'où lâcherons-nous du lest ? Adrien considère que comme cet arrêté n'est pas appliqué, la situation est différente. S'il avait été véritablement appliqué comme à Agen, il serait cohérent d'attaquer. Tout comme il serait de notre devoir d'aller au Tribunal contre des travaux de gros axe qui ne contiendraient pas d'aménagement cyclable.

On peut attendre que le prochain Maire soit élu, pour lui demander un rendez-vous en urgence afin de demander l'annulation en tête-à-tête de cet arrêté, car après tout c'est Gérard Régnier qui est à l'origine de cet arrêté. La mairie nous connaît depuis quatre ans et aurait dû nous consulter sur cet arrêté.

Est évoquée une autre possibilité : attaquer la Mairie dès maintenant, avant les municipales. Le prochain Maire pourra se targuer que cet arrêté était celui de Gérard Régnier, pas le sien. Mais la situation est baroque, à quelques jours potentiellement de la signature de la convention pour la mise à disposition du local.

De plus amples discussions ont lieu durant une heure sur ce sujet.

Décision :

- **2 administrateurs (Francis, Faustine)** sont pour attaquer dès maintenant ;
- **Françoise** veut attaquer entre la signature et les élections ;
- **4 administrateurs (Florentin, Alexis, Annick, Adrien)** veulent attendre un rendez-vous avec le futur Maire, et décider de se revoir le samedi 4 avril pour voter définitivement ou non le recours au TA.

Choix est donc fait d'attendre les élections et d'aller à la négociation rapide avec le futur Maire contre cet arrêté, avant de redébattre lors du prochain Conseil d'Administration sur ce point.

## V – Organisation de l'Assemblée Générale 2026

L'Assemblée Générale 2026 aura lieu le vendredi 24 avril à la MVA. Quelle organisation souhaite-t-on ? Les idées nouvelles sont bienvenues afin d'éviter que le format de l'AG soit trop rébarbatif et trop long, car nous aurons de nombreuses choses à évoquer.

Adrien a eu l'idée d'envoyer des invitations postales (et pas par mail) aux adhérents pour faire en sorte qu'il y ait plus de membres à notre AG, qui doit montrer au futur Maire la force de Villeneuvois à vélo.

Quels nouveaux membres du CA ? Quelques noms sont proposés. Il est souhaité de faire attention à la parité (non obligatoire mais nécessaire) dans la future équipe.

## VI – Qui va à l'AG de la FUB ?

L'Assemblée Générale de la FUB aura lieu les 12-13 juin. Qui souhaite y aller ? **Faustine, Florentin et Julien iront**. Adrien y sera également, en tant qu'administrateur de la FUB.

## VII – Événements

### Balade odonymique

Une balade odonymique à la découverte des rues aux noms de femmes est organisée par Adrien avec le Pays d'Art et d'Histoire le **dimanche 8 mars à 10 h**. RDV parvis Sainte-Catherine.

→ Contacter La Maison des Femmes.

## **Cultures en bottes, le 4 avril à Lustrac**

Annick et Benoît sont allés début février à une réunion de préparation du festival littéraire Cultures en bottes, qui aura lieu les 4 et 5 avril à Lustrac. Nous avons rêvé d'organiser une balade à vélo + bateau de la librairie Livresse jusqu'à Lustrac, avec l'aide de l'association *Le Belvédère*. Cependant, les conditions matérielles dont dispose l'association pour le moment ne permette pas d'envisager cette intermodalité.

Nous proposerons donc une simple balade à vélo, de la librairie Livresse jusqu'à TERA à Lustrac, par la véloroute de la vallée du Lot et le pont Boyer de la ligne ferroviaire Agen – Périgueux, au départ de la librairie Livresse, le samedi à 10 h.

L'idée d'un atelier de réparation n'est pas parue souhaitable. Adrien pourrait proposer une balade à vélo locale pour découvrir Trentels et Ladignac, à 14 h. À confirmer.

## **Festival des transitions de Sainte-Livrade, le 1<sup>er</sup> avril**

Nous sommes conviés par le lycée agricole Etienne Restat à participer au festival des transitions les 1, 2 et 3 avril. Florentin voit avec François de l'équipe VéLot.

## **Journée Emmavie, le 19 avril**

Françoise Laffore nous convie à la journée Emmavie le 19 avril. Après un tour des forces en présence au sein du CA ce jour-là, nous devons décliné l'invitation.

## **Fête du vélo**

Une réunion préparatoire de la Fête du vélo 2026 doit être organisée par la CAGV.

Florentin sera à la Fête du vélo de la CCCCP qui a lieu le samedi 30 mai également.

## **Fête de la voie verte, dimanche 26 avril**

Elle a lieu en même temps que la fête du Biogerme à Montpezat. L'équipe des randos vélo et culture y organisera une rando au départ de Villeneuve et Sainte-Livrade. Une partie de l'équipe VéLot y sera également. Cela remet en question notre participation à la Fête de la voie verte ce jour-là. Adrien est disponible mais ne pourra pas proposer seul un atelier de réparation...

## **Vélo-école**

Milhène relance la vélo-école au printemps, à partir de samedi 7 mars, sur un rythme hebdomadaire de tous les samedis 14 h – 16 h. Adrien doit mettre à jour l'affiche dédiée.

---

La réunion se termine à 18 h 30.

Prochain CA : **le week-end du 4-5 avril**, date à définir en fonction des disponibilités du CA.